



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-114

Installation de Mme Josette Martin, conseillère municipale (Assemblées)

522

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Talal ABDELKADER, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Nelson FONSECA, Yu cel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY.

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Sophie WILLEMIN donne procuration à François JAGUIN, Hélène BARBE donne procuration à Jean-Michel POISSON, Valérie VERDIER donne procuration à Chantal DESEYNE, Silvia COUSIN donne procuration à Huguette POISSON, Amber NIAZ donne procuration à Sébastien LEROUX, Josette MARTIN donne procuration à Nelson FONSECA, Maxime DAVID donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nelson FONSECA

Madame Lucie BROTON a transmis sa démission du Conseil municipal le 9 septembre 2022.

Madame Josette MARTIN est la suivante sur la liste « Ensemble bâtissons demain ».

Je déclare Madame Josette MARTIN installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

Prend acte de l'installation de Mme Josette MARTIN, au sein du Conseil municipal.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication le



**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET